



Commune de 1356 Les Clées

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PISCINE DEMONTABLE OU JACUZZI

Selon les prescriptions municipales et cantonales

Requérant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Genre d'installation :

- Volume**
- Emplacement**
- Genre de traitement de l'eau**
- Genre de vidange**

Date :

Signature du requérant :

Décision municipale :

Installation autorisée le

Remarque(s) de la Municipalité :

Au nom de la Municipalité
de Les Clées :

Cette autorisation est donnée sous réserve
que les directives de vidange de l'installation
(en annexe) soient respectées.

Le Syndic

La Secrétaire

Voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de Droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de la CDAP dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas du rejet du recours, les frais d'instruction et émoluments peuvent être mis à la charge du recourant.